

Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux 70000 Vesoul

Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr - www.sied70.fr

Compte rendu de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie du 18 octobre 2023

Présents en présentiel :

Pascal GAVAZZI (délégué de Lure), Marie BRETON (déléguée de Gray), Yves PELLETIER (délégué de Nantilly), Philippe COMBROUSSE (délégué de la CAV), André GAUTHIER.

Présents en distanciel : Jean-Marc JAVAUX (Président SIED 70), Gabriel MIGNOT (délégué de Luxeuil-les-Bains), Patrick NECTOUX (délégué de Larians-et-Munans), Philippe TRAN (délégué de Frahier-et-Chatebier).

Excusés : Marie-Pierre DUPRÉ (déléguée de Servigney), Virginie LUTHRINGER (déléguée de Lure), Benoît CORNU (délégué de la CC Rahin et Chérimont), Jean-Louis SAUVIAT (délégué de la CC du Pays Riolais), Christine LITZLER (déléguée de Corre), Alain BLINETTE (délégué de la CC du Val de Gray).

Monsieur le Président, Jean-Marc JAVAUX, ouvre la séance qui se déroule en présentiel au siège du SIED 70 au 1 rue Max Devaux 70000 VESOUL, et en visioconférence.

En préambule, il rappelle que la loi n°2015-992 du 17 août 2015 (dite loi relative à la Transition Énergétique et la Croissance Verte) qui a créé l'article L. 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales débute ainsi : «Une commission consultative est créée entre tout syndicat exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.»

Ainsi que son objet : « La commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données ».

Après une rapide présentation du SIED 70, de son exécutif et de ses missions principales, il est procédé ensuite à une présentation des différentes actions du SIED 70 vers les économies d'énergie et la performance énergétique d'une part, vers les énergies renouvelables et la transition énergétique d'autre part. (voir présentation en pièce jointe).

Il présente notamment le dispositif des Générateurs, établi en partenariat avec l'ADEME, destiné à accompagner les communes et EPCI dans le développement de projets éoliens ou photovoltaïques ainsi que les prospectives en terme de déploiement de bornes de recharge.

Quelques questions sont posées en cours de présentation :

Monsieur GAUTHIER demande, concernant les aides au photovoltaïque en autoconsommation, si une puissance minimum est nécessaire pour bénéficier de l'aide du SIED 70.

Il est indiqué que ce n'est pas le cas mais qu'un taux minimum d'autoconsommation de 70 % est demandé.

Madame Breton demande quel est l'intérêt du SIED 70 dans l'opération tiers-investisseur projetée à ARC-LES-GRAY avec le SYTEVOM.

Il est précisé que le SIED 70 percevra un loyer qui sera calculé en fonction de l'économie que réalisera le SYTEVOM sur sa consommation. C'est bien le SYTEVOM qui vend l'électricité.

Le SIED 70 percevra un loyer qui couvrira son investissement avec une marge de bénéfice. L'intérêt est donc pour les 2 collectivités.

Actions développées par les EPCI :

Monsieur GAUTHIER indique qu'une rénovation complète du pôle éducatif de Marnay est à l'étude. Il évoque également le projet d'extension de l'entreprise Velux sur Marnay avec une possibilité de création de chaufferie bois avec réseau de chaleur étudié par le SIED 70.

Il est évoqué la récente réunion en Préfecture au sujet des Zones d'Accélération des Enr que doivent définir les communes et pour lesquelles il est souhaité un appui des EPCI. Il est indiqué que le SIED 70 a relayé la communication de l'Etat auprès de ses adhérents via la lettre sarbacane mais que le syndicat n'a pas les moyens d'assister les 539 communes du département.

Sur la CAV, Monsieur COMBROUSSE indique qu'une partie de la flotte de bus fonctionne au bio éthanol.

Il est indiqué que parallèlement, les SEM de Bourgogne Franche-Comté s'associent pour créer une station GNV à la sortie de la zone Technologia.

Sur Terres de Saône, Monsieur CHEVALIER confirme que le conseil communautaire a validé la reprise des 2 bornes de Fleurey-les-Faverney et Saint-Rémy par la communauté de communes pour son dispositif auto campagne.

En l'absence d'autres questions, le Président lève la séance à 18h49mn.